



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas**

**Académie Française**

**La Haye, 1705**

190 Rem. Eux-mesme, elles-mesme.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

ayant qu'il fust dedans, la fausserent. Il falloit dire, ayant rencontré la litiere d'Auguste & croyant qu'il fut dedans, parce qu'il n'y a rien qui separe ayant rencontré d'avec croyant. A l'égard de ce que dit M. de Vaugelas, que si son premier exemple avoit esté mis au pluriel, nous avons plustost appelé le Confesseur que le Medecin, il auroit fallu mettre aimans plus son ame que son corps, avec une s, au participe aimans; il n'a pas pris garde qu'il n'y a que les participes passifs comme aimé, aimée qui ayent un singulier & un pluriel, les participes comme aimant sont indeclinables, s'ils pouvoient changer de nombre ils devroient changer de genre, & si l'on pouvoit dire au pluriel, en parlant de plusieurs hommes, aimans mieux son ame que son corps, & dans l'autre exemple, croyans qu'il fust dedans, il s'en suivroit qu'il faudroit dire en parlant de femmes, aimantes plus son ame que son corps, & croyantes qu'il fust dedans, ce que la Langue ne scauroit souffrir. Que si on oppose qu'on dit fort bien, des femmes jöüissantes de leurs droits, des maisons appartenantes à un tel, on respond que ces mots jöüissant & appartenant, sont des adjectifs verbaux, qui changent de nombre & de genre, & non pas des participes actifs.

### CXC. REMARQUE.

*Eux mesme, elles-mesme.*

C'Est fort mal parler, il faut dire, eux-mesmes, elles-mesmes avec un s, parce que



que *mesmes* là est pronom, & non pas adverbe. Quand il est adverbe, il est libre d'y mettre l'*s*, ou de ne l'y mettre pas, mais quand il ne l'est pas, comme en ces mots, *eux mesmes*, *elles-mesmes*, c'est un solecisme d'obmettre l'*s*. C'est pourquoy un de nos meilleurs Poëtes a failly, quand il a dit,

*Les immortels eux mesme en sont persecutez.*

Il n'y a point de licence poëtique, qui puisse dispenser de mettre des *s* aux pluriels. Ce seroit un privilege fort commode à nostre Poësie, où il y auroit lieu d'en user fort souvent.

## OBSERVATION.

ON ne scauroit excuser le Vers qui est rapporté dans cette Remarque: *Les immortels eux-mesme*, est un veritable solecisme, il faut écrire *eux-mesmes*, & on ne scauroit autoriser le retranchement de l'*s* au pluriel du nom ou pronom *mesme* en faveur de la Poësie.

## CXCI. REMARQUE.

*S'il faut mettre une s en la seconde personne du singulier de l'imperatif.*

IL y a des imperatifs de trois sortes, les uns, où d'un consentement general on ne met